

**RAPPORT EXPLICATIF**  
**DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N° 2022 203**  
**CAO du 05 mars 2024**

N° de ligne de nomenclature ou ensemble unique : S08.05 Services de traiteurs pour les besoins internes (protocole, repas du personnel, etc.) et les besoins commerciaux (séminaires, mariages, congrès, pique-niques, etc.)

Direction : Marketing Communication & Promotion

Nom du chargé d'opération : Audrey KOESSLER

Téléphone : 04 66 37 50 22

Courriel : [audrey-koessler@pontdugard.fr](mailto:audrey-koessler@pontdugard.fr)

**IDENTIFICATION DU MARCHÉ**

**Objet du marché** : Prestations de traiteurs dans le cadre de l'organisation d'événements d'entreprise, réceptions privées – Appel d'offres ouvert

N° de marché : 2022 203

Notifié : entre le 10 et le 13 mars 2023 (six titulaires de l'accord-cadre)

Pour un montant de : 300 000 € H.T. maximum tous prestataires confondus

Titulaires de l'accord-cadre à marchés subséquents :

**ARTS ET SAVEURS**

134 bis Montée des Picadous  
34980 MONTFERRIER SUR LEZ

**TRAITEUR GRAND**

5 Avenue de la Dame  
30132 CAISSARGUES

**MONSIEUR LOUIS EVENEMENT**

ZAC Mas du Destrech  
Domaine Saint Gabriel  
34590 MARSILLARGUES

**MEFFRE TRAITEUR**

400 Chemin de la Muscadelle  
84800 L'ISLE SUR LA SORGUE

**AMIS TRAITEUR**

379 Avenue des Razeteurs  
ZAC Domitia  
34160 CASTRIES

**5 SUR 5 RECEPTIONS TRAITEUR**

ZAC du Colombier  
13150 BOULBON

Durée du marché : 2 ans

## ECONOMIE GENERALE DE L'AVENANT

N° de l'avenant : 1

Objet de l'avenant : augmentation du montant maximum de l'accord-cadre

Justification de l'avenant :

L'accord-cadre, objet du présent marché, vise à satisfaire les besoins de prestations de traiteurs, majoritairement pour les clients privés de l'EPCC pont du Gard, plus que pour ses besoins internes.

Ces besoins étant par nature externes à l'établissement, les services de l'EPCC Pont du Gard, bien qu'ayant fait preuve d'une diligence raisonnable lors de la préparation du contrat initial, n'ont pas pu prévoir l'accroissement 2023 de ce type de besoins.

Un accroissement de l'activité des séminaires-congrès avec un retour de gros projets de la part de notre clientèle a une pour incidence une consommation excessive des montants disponibles.

En conséquence, il est souhaitable d'augmenter le montant maximum de l'accord-cadre afin de prendre en charge les prochains dossiers de réservation de nos groupes.

Incidence financière de l'avenant :

|                | Montant H.T. | + value (en %) * | - value (en %) * |
|----------------|--------------|------------------|------------------|
| Marché initial | 300 000 €    |                  |                  |
| Avenant n° 1   | + 150 000 €  | + 50 %           | -                |
| Total cumulé   | 450 000 €    | + 50 %           | -                |

(\*) : par rapport au montant initial du marché

## CONCLUSION GENERALE

Après signature de l'avenant n° 1, le montant du marché est porté à 450 000 € H.T., conduisant à une augmentation du montant initial du marché de 50 %.

L'approbation du présent avenant est soumise pour avis préalable à la présente Commission.

A Vers, le 05/03/2024

Sébastien ARNAUX  
Le Directeur Général

